



# Regard Béthémontois





Mairie de  
**Béthemont-la-Forêt**  
Rue de Montubois  
Tel : 01 34 69 27 01  
Fax : 01 34 08 07 25

## SOMMAIRE

- Page 3**            **L'EDITORIAL**
- Page 4**            **VIE LOCALE**
- Horaires Mairie
  - La bibliothèque
  - Ouverture de la Mairie durant les vacances
  - Message de la Poste
- Page 5**            **AGENDA**
- Calendrier des collectes
  - Rentrée des classes
  - Vacances scolaires
- Page 6 & 7**       **VIE LOCALE**
- Information sur la vie du Conseil Municipal
- Page 8**            **CONNUNAUTE DE COMMUNES**
- Page 9 à 13**       **PLAN LOCAL D'URBANISME**
- Pages 14**         **VIE LOCALE**
- La piscine de l'Isle Adam Parmain
  - Les pompiers font payer leurs interventions
- Pages 15**         **INFO TRAVAUX**
- Les travaux de l'été
- Pages 16 & 17**   **LES ACTIVITES DU C.C.A.S**
- Exposition de peinture
  - Sortie champenoise
- Page 18**         **VIE SCOLAIRE**
- Fête de fin d'année
  - Remise des dictionnaires
- Page 19**         **L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**
- Fleurissement de l'accueil périscolaire
  - Fête de l'accueil périscolaire
- Pages 20**         **VIE LOCALE**
- Le feu de la Saint Jean
- Pages 21**         **CADRE DE VIE**
- Le fleurissement de notre village
- Page 22**         **INFO PRATIQUE**
- La petite page verte
- Page 23**         **FONDATION DU PATRIMOINE**

**Photographie de la couverture :**  
**Les activités du mois de juin**

Rédaction, photos et impression réalisées par l'Equipe Municipale  
Responsable Christèle BRUNETTI

# L'Editorial



*Ce premier semestre 2012 très riche en événements, s'est achevé avec les traditionnels rendez-vous de fin d'années scolaires et les manifestations communales du mois de juin, notre traditionnel feu de la Saint-Jean et notre très belle exposition de peinture. Une large partie de ce bulletin est consacrée à tous ces moments de convivialité qu'il convient de préserver.*

*Cette fin de semestre a aussi été marqué par le vote par le Conseil Municipal de l'arrêt de notre Plan Local d'Urbanisme. C'est une étape importante dans l'élaboration de notre document d'urbanisme local après une mise en chantier en 2009. Cinq pages de cette revue sont consacrées à la présentation de notre projet de Plan Local d'Urbanisme.*

*Avant la fin de cette année, le projet du Plan Local d'Urbanisme de notre village sera mis en enquête publique, je ne manquerai pas de revenir sur ce sujet lors du prochain Regard Béthemontois pour vous informer des conditions de consultation du public.*

*Je serai très heureux de vous retrouver les 8 et 9 septembre prochains à l'occasion de notre fête communale qui aura pour thème le dimanche midi la gastronomie savoyarde, je souhaite vous retrouver nombreux durant ces deux journées festives.*

*Avant cela, je vous souhaite d'excellentes vacances et une bonne lecture à toutes et tous.*

**Le Maire,**

**Didier DAGONET**

# VIE LOCALE



## Horaires Mairie

### Horaires d'ouverture de la Mairie au public

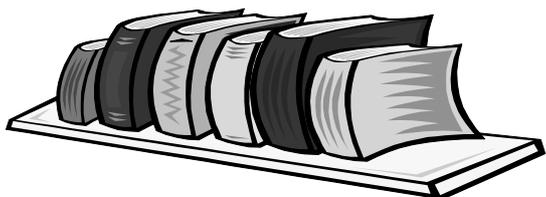
Lundi :	09 h 30 à 12 h 00
Jeudi :	09 h 30 à 12 h 00
Vendredi :	16 h 00 à 18 h 00
Samedi :	09 h 30 à 12 h 00

Vous pouvez rencontrer les élus sur rendez-vous tous les samedis matins de 09 heures à 12 heures.

Monsieur le Maire est disponible les mardis après midi, les jeudis et samedis les matins sur rendez-vous.

## Bibliothèque

Monsieur Claude POTIER nous informe que la bibliothèque est fermée pendant la période estivale. La bibliothèque sera ouverte à nouveau aux Béthemontois à compter du mercredi 09 septembre de 16h30 à 18h30



## Ouverture de la Mairie durant les vacances d'été

La Mairie sera fermée du lundi 16 juillet au samedi 04 août 2012.

Durant la période de fermeture, une permanence se tiendra :

les mardis 17, 24, 31 juillet,  
de 14h00 à 17h00

les jeudis 19, 26, juillet, et 02 août,  
de 9h00 à 11h00

et les samedis 21, 28 juillet et 04 Août  
de 10 h00 à 12 h00.

## Message de La Poste

**Dans votre intérêt  
agissez !!!**

Monsieur, Madame,

Afin de satisfaire notre objectif premier « 100% de clients satisfaits » La Poste vous propose une solution pour vous faire gagner du temps.

Pour éviter tout futur déplacement en bureau de poste pour récupérer votre Lettre Recommandée, Colis ou objet contre signature, nous vous proposons d'effectuer une procuration postale pour un tiers.

Cette procuration est gratuite, vous pouvez l'interrompre à tout moment.

Faisable dans tout bureau de La Poste ou à domicile lors du passage de votre facteur.

**Cette opération ne dure que quelques instants et limitera considérablement vos futurs déplacements.**

La Poste l'Isle Adam



LA POSTE

## Calendrier des collectes des déchets



### COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les objets doivent toujours être sortis la veille du jour de ramassage au plus tôt à partir de 19h00 et ne devront comporter ni gravats, ni déchets ménagers spéciaux, ni pneumatiques, ni végétaux, ni peintures, ni solvants.

La collecte aura lieu les mercredis 18 juillet, 15 août et 19 septembre 2012.

### COLLECTE SELECTIVE

Les déchets concernés sont : les bouteilles plastiques, les boîtes métalliques, les briques alimentaires, cartons, cartonnettes, les journaux, les magazines. Ces déchets doivent être secs et propres.

La collecte aura lieu tous les vendredis.

### COLLECTE DU VERRE

Les bouteilles en verre, bocaux et flacons sans bouchon, couvercle et capsule.

La collecte aura lieu les mardis 24 juillet, 14 et 28 août, 11 et 25 septembre 2012.

### COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La collecte aura lieu tous les lundis et jeudis.

### DECHETTERIES DU SYNDICAT

Les déchetteries de :

- Viarmes vous accueille tous les jours sauf le mardi et jours fériés.

Du 1 mars au 31 octobre 9h30/12h et de 14h/18h,  
les samedis de 9h30/18h,  
les dimanches de 10h/16h.

- Champagne-sur-Oise vous accueille tous les jours sauf le jeudi et jours fériés.

Du 1 mars au 31 octobre 9h/12h et de 14h/18h,  
les samedis de 9h/18h,  
les dimanches de 10h/16h.

## Rentrée des classes



La rentrée scolaire des élèves s'effectuera le mardi 4 septembre 2012 à :

- 8h45 pour l'école de Béthemont-la-Forêt,
- 9 heures pour l'école de Chauvry.

## Vacances scolaires

### **ZONE C**

**Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles**

#### Vacances de la Toussaint

Du samedi 27 octobre 2012  
au lundi 12 novembre 2012

#### Vacances de Noël

Du samedi 22 décembre 2012  
au lundi 7 janvier 2013

#### Vacances d'Hiver

Du samedi 02 mars 2013  
au lundi 18 mars 2013

#### Vacances de printemps

Du samedi 27 avril 2013  
au lundi 13 mai 2013

#### Début des vacances d'été

Le samedi 06 juillet 2013

**Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués**

# VIE LOCALE

## Information sur la vie du Conseil Municipal

<b>RESUME DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>du 28 juin 2012</b>
--

8 élus étaient présents, 1 absent.

### Dispositif de majoration des droits à construire de 30%, modalité de la consultation :

Sur le rapport de Monsieur Didier DAGONET, Maire, rappelle que la loi N°2012-376 du 20 mars 2012 instaure la majoration des droits à construire de 30% pour un délai de trois ans, dans les villes qui ont un POS, un PLU.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, Approuve les modalités de mise à disposition de la note d'information relative à l'augmentation de 30% des droits à construire, comme tel :

La note d'information sera consultable du 15 septembre 2012 au 15 octobre 2012,

En Mairie aux heures habituelles d'ouverture au public,

Les observations seront recueillies dans un cahier spécialement dédié à cet effet,

Une information sera faite par le biais du Regard Béthemontois et sur le site internet de la Commune.

### Bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme :

Monsieur Didier DAGONET, Maire, rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de plan local d'urbanisme (PLU) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, résume les différentes phases et les apports de la concertation, et présente le projet de PLU.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré **à la majorité** Messieurs CORMERY et POUILLART s'abstenant,

Approuve le bilan de la concertation, arrête le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Béthemont-la-Forêt tel qu'il est annexé à la présente délibération.

### Décision modificative N°1 du budget primitif 2012 :

Il est rappelé que la Préfecture nous a demandé de prendre une décision modificative au budget primitif 2012 relative à l'affectation des résultats 2011, il est proposé d'enlever du compte 002 excédent antérieur de fonctionnement 32 541€ et d'ajouter au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé 32 541€. Afin d'équilibrer le budget il est proposé d'enlever au compte 021 virements de la section de fonctionnement 32 541 € et enlever au compte 023 virement de la section d'investissement : 32 541€. Ce qui amène le compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé à 59 714.43€

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, approuve la décision modificative N°1 relative à l'affectation des résultats.

### Décision modificative N°2 du budget primitif 2012 :

Sur le rapport de Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal, il est rappelé que la Trésorerie de Taverny Beauchamp nous a alerté qu'une subvention 2011 pour le transport périscolaire du SIREs a été titrée sur le budget communal, aussi il est nécessaire de reverser cette somme de 3 144.16 € au RPI

Aussi il est proposé d'émettre un mandat au compte 673 titre annulé sur exercice antérieur de 3 144.16€ et pour équilibrer le budget il est proposé de diminuer le 022 dépense imprévue de fonctionnement de 3 144.16 €

De plus après contrôle des premiers mandats émis pour les contributions aux organismes de droit privé. la Trésorerie de Taverny Beauchamp, nous demande d'apporter des modifications au budget primitif 2012,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, Approuve la décision modificative N°2 relative aux virements de crédits.

### Versement d'une contribution aux Syndicats Intercommunaux :

Sur le rapport de Monsieur Didier DAGONET, Maire, il est proposé d'attribuer suite à la demande de deux syndicats, 452.92€ au Syndicat Intercommunal de la Vallée du Ru de Montubois et 212.50€ au Syndicat Intercommunal de Transport des Trois Forêts.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, approuve le versement des subventions aux syndicats,

## Information sur la vie du Conseil Municipal

### Actualisation des tarifs de la fête communale 2012 :

Monsieur Bertrand VERGNAUD, Adjoint au Maire, rappelle qu'il convient de prendre une délibération afin de fixer les tarifs des ventes réalisées lors de la fête du village 2012. Il fait lecture du tableau des tarifs proposés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, Approuve les tarifs municipaux:

### Actualisation des tarifs de la restauration scolaire 2012 :

Monsieur Didier DAGONET, Maire informe les élus que le prestataire actuel s'est engagé de ne pas augmenter le prix des repas pour la rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de maintenir le prix des repas à 5.20€.

### Actualisation des tarifs des concessions funéraires :

Monsieur Didier DAGONET, Maire rappelle que prochainement un columbarium de six emplacements sera réalisé et qu'il y a lieu de fixer les nouveaux tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les tarifs ci-dessous :

Durée des concessions	Concessions en pleine terre	Concessions cinéraires en pleine terre 1m X 1m	Concessions cinéraires du columbarium
15 ans	100€	50€	350€
30 ans	170€	85€	650€
50 ans	310€	155€	950€

### Avis sur l'extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts :

Monsieur Didier DAGONET, Maire, précise que le Préfet du Val d'Oise a demandé aux Communes, de se prononcer sur l'extension du périmètre de notre communauté de communes et sur l'intégration de la Commune de Nerville-la-Forêt au 1<sup>er</sup> janvier 2013. En parallèle, la commune a reçu le 20 juin, un courrier de la Commune de Nerville-la-Forêt précisant sa position sur ce dossier, au vu de ces éléments exposés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts, souhaite que l'intégration de la Commune de Nerville-la-Forêt soit effective à la date butoir prescrite par la loi, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### Rapport d'activités de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts au titre de l'année 2011 :

Monsieur Didier DAGONET, Maire, présente le rapport d'activités au titre de l'année 2011 transmis par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2011 présenté par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts, informe la population que le rapport peut être consulté en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

### Convention avec le Centre de Gestion de la Grande Couronne pour les missions du service de médecine préventive :

Sur le rapport de Didier DAGONET, Maire, qui rappelle l'obligation des collectivités d'organiser le suivi de médecine préventive des agents territoriaux.

Aussi la Commune a pris contact avec le Centre de Gestion de la Grande Couronne qui propose la signature d'une convention instaurant les modalités de fonctionnement du service médecine préventive mis à notre disposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver la convention et autorise le Maire à signer ladite convention et les actes afférents et procéder à sa mise en œuvre.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



(Béthemont-la-Forêt, Chauvry, l'Isle-Adam, Parmain, Presles, Villiers-Adam)

## Compte-rendu du Conseil Communautaire du 22 juin 2012

### 1. **Compte Administratif 2011**

La section de fonctionnement comporte un excédent de 327 416.55 €. La section d'investissement présente un déficit de 171 051.83 €. Le résultat global de l'exercice se solde donc par un excédent de 156 364.72 €. Les restes à réaliser sont à comptabiliser en recettes d'investissement pour un montant de 49 297.14 €. Le résultat de clôture est donc de 205 661.86 €.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

### 3. **Compte de Gestion 2011**

Le compte de gestion, établi par le Trésor Public se révèle conforme au compte administratif de la Communauté de Communes.

Sans observation ni question, le compte de gestion est voté à l'unanimité.

### 4. **Décision Modificative n°1**

Les modifications budgétaires équilibrées en recettes et en dépenses : En fonctionnement pour un montant de 205 661 €. En investissement pour un montant de 281 512 €

Après l'exposé, la décision modificative n°1 est adoptée à l'unanimité.

### 6. **Fonds de Concours voirie 2012**

Le Fonds de Concours Voirie 2012 sera financé, comme chaque année, à hauteur de 20% maximum du montant HT des travaux. Une subvention est accordée aux communes de Béthemont-la-Forêt, Chauvry, L'Isle Adam, Parmain, Presles et Villiers Adam pour un montant total de 236 752 €.

### 7. **Choix du mode de répartition des contributions au titre du FPIC**

La loi du 16 décembre 2011 de finances pour 2012 a instauré un fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Le code général des collectivités territoriales précise qu'il convient de définir les critères de répartition des contributions et des attributions entre les communes et la communauté de communes.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, que le mode de répartition en matière de contribution et d'attribution au titre du FPIC, pour 2012, soit le mode de répartition de droit commun.

### 8. **Extension du périmètre de la CCVO3F**

Par arrêté en date du 7 mai 2012, le Préfet a modifié le périmètre intercommunal, en prévoyant l'intégration de la commune de Nerville-la-Forêt à l'échéance du 1er janvier 2013. Cet arrêté a été notifié au Président de la Communauté de communes, aux différents maires des communes actuellement membres ainsi qu'au maire de Nerville-la-Forêt, afin de recueillir l'avis des organes délibérants. Après exposé, la Communauté de Communes accepte à l'unanimité l'intégration de Nerville-la-Forêt au territoire de la CCVO3F.

# Le projet de P.L.U

est arrêté, l'enquête publique débutera à la fin de cette année

*Depuis janvier 2009 Béthemont-la-Forêt a engagé la transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U). Le projet de P.L.U comprenant entre autre le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le Règlement et le nouveau Plan de Zonage. Ces documents ont été arrêtés en Conseil Municipal le 28 juin 2012. Un bilan complet de la concertation avec les Béthemontois a été également présenté à cette occasion.*

**Vous avez été très nombreux à venir à la réunion publique sur le Plan Local d'Urbanisme qui s'est déroulée dans la classe de l'école primaire le 8 juin dernier...**



Vendredi soir s'est déroulée une réunion sur le thème de la présentation du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Pour la circonstance, le public était venu nombreux (plus de 60 personnes présentes) on peut regretter que la commune ne possède pas de salle plus grande pour l'occasion car de nombreux Béthemontois ont dû rester debout pour assister à cette réunion, les échanges furent intenses. Le projet a été présenté par Monsieur Didier DAGONET Maire de la commune, Madame Pascale D'ANFRAY du bureau d'études LEDEZ-LEGENDRE et Madame Agnès SOURISSEAU Paysagiste DPLG. Monsieur le Maire a ainsi pu dialoguer avec le public, présenter la vision du Conseil Municipal sur l'avenir de Béthemont-la-Forêt, et rappeler les contraintes qui se sont imposées à lui lors de l'élaboration de ce projet notamment les remarques de la Préfecture en matière de protection des espaces boisés de plus de 100 hectares et plus particulièrement de la bande d'inconstructibilité de 50 mètres le long des massifs forestiers.

Certains Béthemontois ont fait remarquer que dans la présentation du diagnostic et du PADD, il semblait y avoir une incohérence sur les chiffres présentés sur le recensement de la population et sur les perspectives envisagées. Après vérification, et afin d'être cohérent avec les différents documents supra communal et tout particulièrement le schéma de cohérence territoriale de l'Ouest de la Plaine de France il a été évident qu'il était nécessaire de revoir ces chiffres.

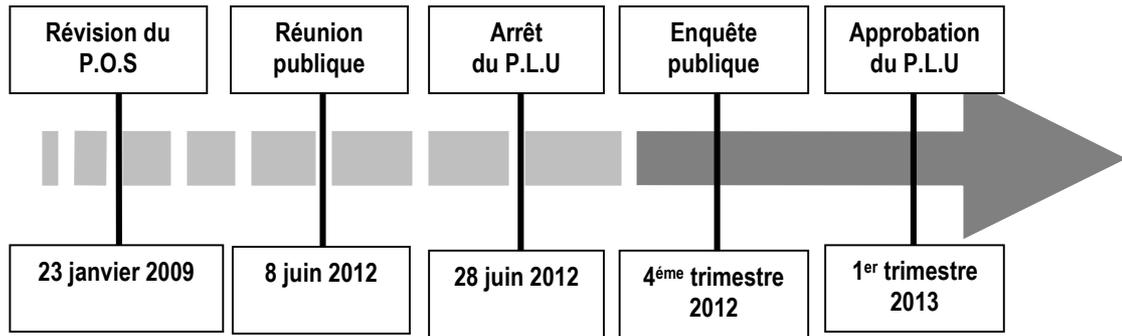
Aussi, nous avons convenu de prendre comme référence, les chiffres de la population municipale qui est de 418 habitants pour 2008 et le chiffre des résidences principales qui est de 154 pour l'année 2008, ces chiffres proviennent de la base de donnée de l'INSEE.

Le scénario de développement retenu envisage une augmentation de la population moyenne d'environ 1,45 habitants par an, soit 32 habitants supplémentaires en 22 ans, pour une population de 450 habitants à l'horizon 2030. Cette augmentation de 32 habitants représente un besoin de 26 logements à l'horizon 2030 soit 1,2 logements par an en moyenne. Parmi ces 26 logements, 13 logements sont dédiés au desserrement des ménages et 13 autres permettant l'accueil des nouveaux habitants.

Après ces interventions la parole a été donnée à la salle pour un échange de questions réponses entre les Béthemontois, Monsieur le Maire et les représentants du bureau d'études LEDEZ-LEGENDRE.

P  
l  
a  
n  
  
L  
o  
c  
a  
l  
  
d'  
u  
r  
b  
a  
n  
i  
s  
m  
e

## Le calendrier



Dans le courant du dernier trimestre 2012, les Béthemontois pourront s'exprimer une nouvelle fois sur ce projet lors de l'enquête publique étape préalable à l'adoption définitive du P.L.U prévue pour le début de l'année prochaine.

Après le Diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le règlement d'urbanisme représente la troisième phase de l'élaboration d'un document important pour notre village et les Béthemontois. Rappelons que le P.L.U est un document réglementaire d'urbanisme qui régit les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol. C'est également un outil de planification qui définit les orientations de développement et d'aménagement de notre village pour les 20 années à venir. En ce sens, il s'agit d'un document prospectif offrant une vision de ce que sera notre village dans le futur.

## Les différents documents qui constituent le projet de P.L.U

### Le rapport de présentation

Ce rapport est constitué de plusieurs éléments dont le diagnostic territorial, l'état initial de l'environnement, les orientations générales retenues pour le PADD et le zonage, les incidences prévisibles sur l'environnement, la compatibilité au regard des lois et règlements.

### Le projet d'aménagement et de développement durable

Le (PADD) constitue la nouveauté essentielle entre le contenu du plan d'occupation des sols et celui du PLU. C'est un document politique exprimant les objectifs et projet de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans.

### Les Orientations d'Aménagement et de Programmation

Les O.A.P définissent, en complément du règlement, les conditions d'aménagement et d'équipement des secteurs à enjeux. Dans le respect des orientations définies par le P.A.D.D, les orientations d'aménagement et de programmation comprennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat. Les orientations peuvent définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune.

### Les Eléments du Patrimoine à Protéger

Ce document dresse un état des lieux des éléments du paysage qui présentent un intérêt patrimonial, de part leur esthétisme, leur caractère architectural, leur intérêt écologique et de structuration du territoire, l'identité communale qu'ils concentrent et/ou le moment historique dont ils témoignent. Ces éléments patrimoniaux méritent d'être conservés et peuvent être protégés au titre de l'article L. 123-1 7° du Code de l'Urbanisme.

# Les grandes orientations d'aménagement pour notre village

# Plan Local d'Urbanisme

Création d'une voie réservée aux véhicules agricoles entre le rue des Petits Pavés et le RD 44



Réalisation d'une liaison douce entre la rue de la Vieille France et le calvaire situé sur la RD 44



Au 14 rue de la Vieille France, secteur soumis aux orientations d'aménagement et de programmation



Amélioration des bâtiments dédiés aux activités scolaires



Création d'une raquette de retournement ruelle du Pressoir afin de permettre aux véhicules de faire demi tour en bas de cette voie



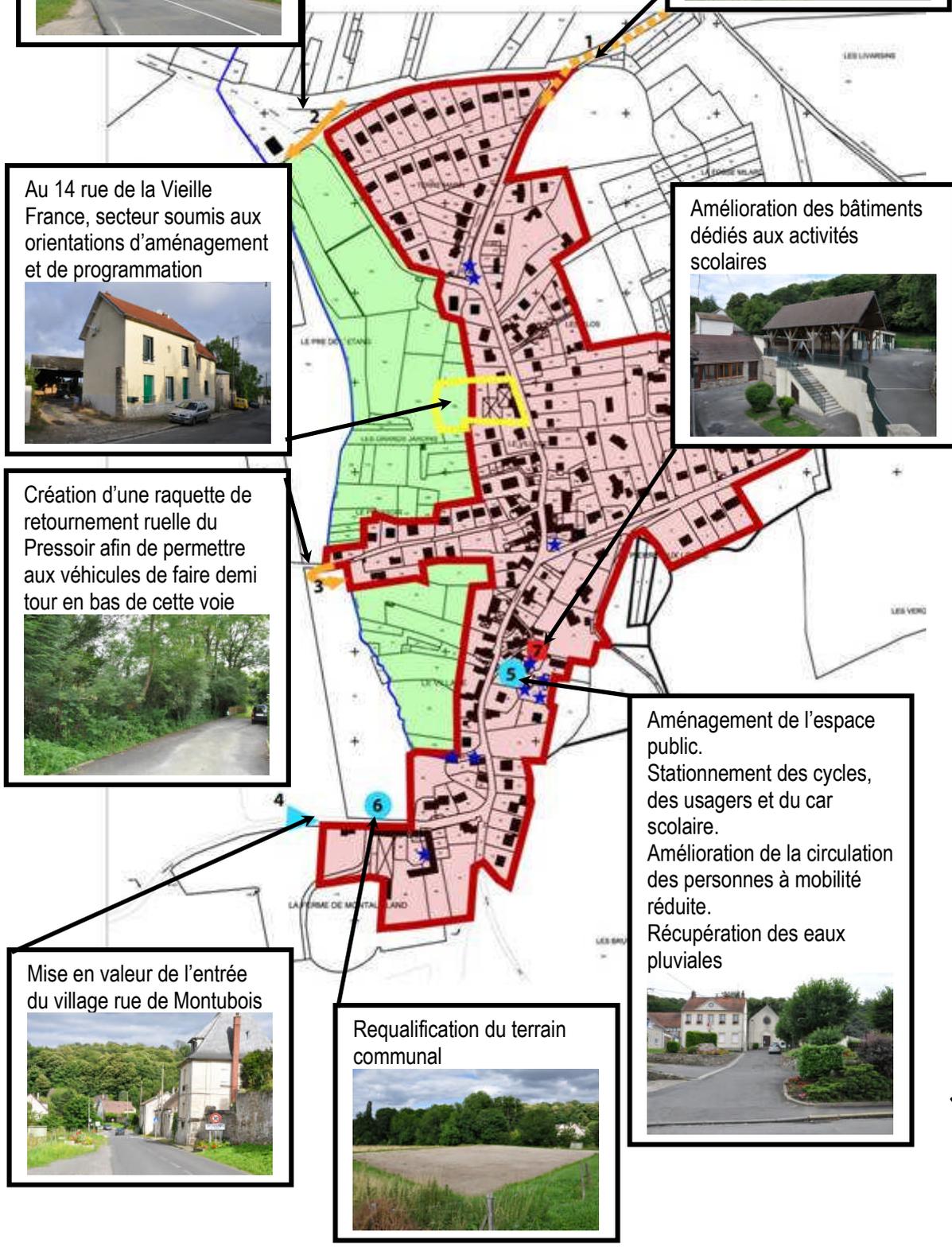
Aménagement de l'espace public.  
Stationnement des cycles, des usagers et du car scolaire.  
Amélioration de la circulation des personnes à mobilité réduite.  
Récupération des eaux pluviales



Mise en valeur de l'entrée du village rue de Montubois



Requalification du terrain communal



## Le règlement

Il décrit, pour chaque zone définie dans le document graphique, les dispositions réglementaires applicables. Il définit le type d'occupation ou d'utilisation du sol ; les accès et voirie ; la desserte par les réseaux (eaux, assainissement, électricité) ; l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques, par rapport aux limites séparatives et l'implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété ; l'emprise au sol ; la hauteur maximum des constructions ; l'aspect extérieur ; le stationnement ; l'espace libre et plantations.

<b>ZONE</b>	<b>UA</b>	<b>UB</b>
<b>Caractéristique des terrains</b>	Non réglementé.	Non réglementé.
<b>Implantation par rapport aux voies</b>	Les constructions doivent être édifiées à l'alignement des voies publiques ou à la limite d'emprise des voies privées.	- soit à l'alignement des voies publiques ou à la limite d'emprise des voies privées. - soit en retrait : dans ce cas, la continuité bâtie doit être assurée par la construction d'un mur et/ou par une haie végétale.
<b>Implantation par rapport aux limites séparatives</b>	Les constructions doivent être édifiées sur au moins une limite séparative latérale. La marge d'isolement est au moins égale à 2,50 m. Elle est portée à 4m si la façade comporte des baies.	Les constructions peuvent être édifiées sur une limite séparative latérale. À défaut d'implantation sur une limite latérale, la marge d'isolement est au moins égale à 2,50 m. Elle est portée à 4m si la façade comporte des baies.
<b>Emprise au sol</b>	Ne doit pas excéder 50% de l'unité foncière	Ne doit pas excéder 30% de l'unité foncière
<b>Hauteur</b>	Hauteur maximale de 9 mètres des constructions à usage d'habitation est limitée à deux niveaux plus combles (R+1+c).	Hauteur maximale de 7 mètres des constructions à usage d'habitation est limitée à un niveau plus combles (R+c).
<b>Coefficient d'occupation des sols</b>	Non réglementé.	Non réglementé.

## Le document graphique du règlement

Il s'agit d'une carte de la commune divisant son territoire en plusieurs zones :

- les zones urbaines, dites « zones U » : ce sont « les secteurs déjà urbanisés
- les zones agricoles, dites « zones A » : il s'agit des secteurs de la commune, à protéger en raison du potentiel agronomique.
- les zones naturelles et forestières, dites « zones N » : ce sont les secteurs de la commune, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière.

## Les Annexes

Elles comprennent un certain nombre d'indications ou d'informations reportées pour information dans le PLU et notamment les servitudes d'utilité publique, les périmètres reportés à titre informatif et les réseaux.

**Vous pourrez consulter l'ensemble de ces documents sur le site  
[www.bethemont-la-foret.fr](http://www.bethemont-la-foret.fr) de notre village dès le début du mois de septembre**

# Plan de zonage

## CONTRAINTES DU SOL ET RISQUES NATURELS



Périmètre des risques liés aux anciennes carrières



Arrêté de catastrophe naturelle : Inondations, coulées de boue et mouvement de terrain - du 25 au 29 décembre 1999.



Arrêté de catastrophe naturelle : Inondations et coulées de boue - le 24 avril 1995 ; et du 24 au 25 août 1987.

## ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE À PROTÉGER AU TITRE DU L123-1-7



Localisation des éléments ponctuels

Ensemble urbain remarquable



Patrimoine lié à l'eau



Cours d'eau et axes de ruissellement



Mur remarquable



Patrimoine naturel à protéger



Végétation du système agro-forestier à protéger



Vues remarquables



Réseau de chemins à protéger



UA



A



UB



Ace



Ap



N



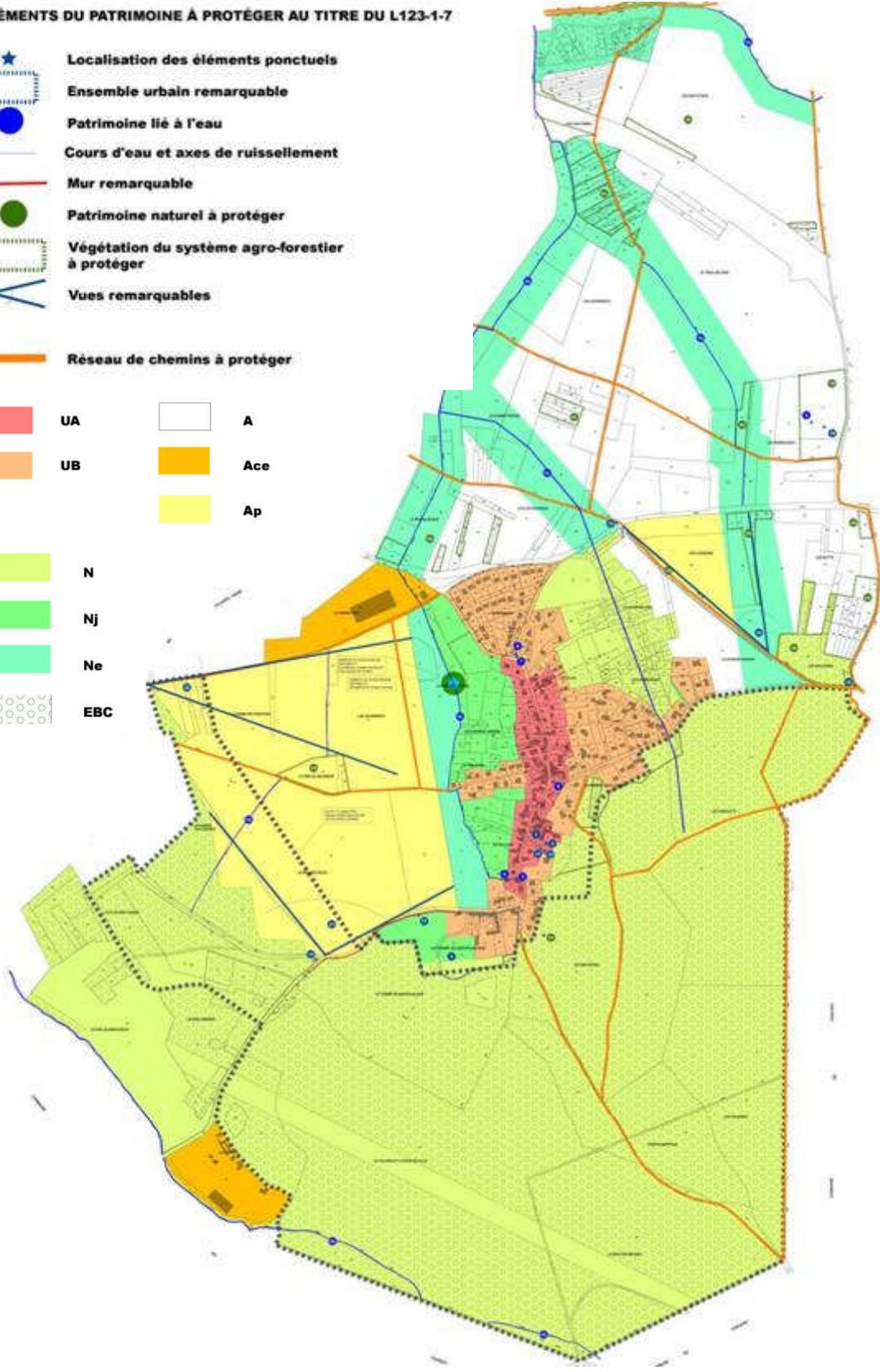
Nj



Ne

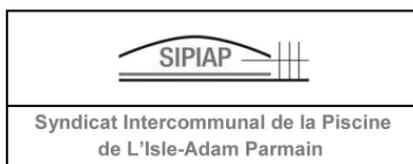


EBC



*P  
l  
a  
n  
L  
o  
c  
a  
l  
d  
'u  
r  
b  
a  
n  
i  
s  
m  
e*

# VIE LOCALE



## HORAIRES et TARIFS

à compter du 27 Juin 2012

site internet :

www.piscine-isle-adam-parmain.fr

Piscine de l'Isle-Adam Parmain :	Services Administratifs :
1, avenue Paul Thoureau 95290 L'ISLE-ADAM Tél : 01 34 69 20 85	1, avenue Jules Dupré 95290 L'ISLE-ADAM Tél : 01 34 69 17 06 Fax : 01 34 69 18 30 e-mail : sipiap@orange.fr

ACTIVITES (à l'année)	Habitants du SIPIAP	Habitants Extérieurs
BEBES NAGEURS	185.00 €	208.00 €
CLUB JEUNES	185.00 €	208.00 €
ECOLE DE NATATION	185.00 €	208.00 €
NATATION SYNCHRONISEE	185.00 €	208.00 €
NATATION ADULTES et ADOS	185.00 €	208.00 €
NATATION AVEC PALMES	185.00 €	208.00 €
AQUA-GYM	198.00 €	222.00 €

AQUA-BIKE (renseignements disponibles à l'accueil de la piscine)
15 € le cours pour les adhérents 20 € le cours pour les non-adhérents

STAGES (pendant les vacances scolaires)
Aqua-Gym, Aqua-Bike, Initiation Palmes Masques et Tuba, ...

HORAIRES (Période Vacances Scolaires d'Eté)	
Lundi	12h00 – 19h00
Mardi	14h00 – 20h00
Mercredi	10h00 – 19h00
Judi	14h00 – 20h00
Vendredi	10h00 – 19h00
Samedi	10h00 – 19h00
Dimanche	9h00 – 18h00

TARIFS	SIPIAP		CCVO3F	EXTERIEURS	
	A l'unité	Carte de 10 entrées	A l'unité	A l'unité	Carte de 10 entrées
ENTREE	3.60 €	28.80 €	4.60 €	6.00 €	51.60 €
ENFANT de - 3 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
ENFANT de - 12 ans	2.60 €	20.80 €	3.10 €	4.30 €	37.00 €
ENTREE SIMPLE + SAUNA HAMMAM (+18 ans)	9.60 €	-	10.80 €	12.00 €	-
SUPPLEMENT SAUNA HAMMAM (+18 ans)	6.00 €	-	6.00 €	6.00 €	-
CONSIGNE	Pièce de 2 €		Oui	Porte-jeton à 1.50 € en vente à la caisse	

Les tarifs qui s'appliquent aux habitants de Béthemont-la-Forêt sont ceux de la colonne CCVO3F

## Les pompiers font payer leurs interventions



Le Service Départemental d'Incendie et de Secours a décidé de rendre payantes certaines de ses interventions ne rentrant pas dans le domaine du service public et ne revêtant pas un caractère d'intérêt général. Il s'agit principalement d'opérations de confort bénéficiant exclusivement à des particuliers auxquels il sera désormais réclamé une participation aux frais.

Les interventions concernées sur le département sont essentiellement le dégagement de personnes bloquées dans un ascenseur soit 1 500 interventions par an et la destruction de 5 300 nids de guêpes par an.

Ces interventions qui mobilisent fortement les pompiers, se déroulent

dans la plupart des cas sans que les personnes soient en danger, alors qu'il existe de nombreuses entreprises compétentes dans ce type de travail.

L'objectif de la mise en place de cette tarification n'est pas de procurer des ressources au service d'incendie mais avant tout de préserver le potentiel humain et matériel.

Pour la destruction d'un nid de guêpe il vous en coûtera 130,00 €, pour l'ouverture d'une porte 200,00 € et pour les interventions à caractère privé le taux horaire est de 55,00€.

## Les travaux de l'été

### Le cimetière

Les travaux dans le cimetière ont été commandés à la société Brodaz pour être effectués au mois de juillet, il s'agit de construire un Columbarium et de remettre d'aplomb la croix du monument aux morts. Ces travaux d'un montant de 11.389,00 € T.T.C sont subventionnés à hauteur de 3.900,00 € dans le cadre d'une subvention de dotation d'équipement des territoires ruraux.

### Le local technique place de la Pompe

Le local de la place de la Pompe a été repeint par notre agent communal, une gouttière neuve en zinc, avec son tuyau de descente sera prochainement installée par l'entreprise Picot qui effectuera le même travail pour la toiture des toilettes de l'école.

### Les travaux de voirie

**A** la suite d'une consultation par appel d'offres, une entreprise de travaux publics a été retenue pour effectuer les travaux de voirie comprenant la réfection partielle de l'allée des Châtaigniers aux « Clos » et la remise en état de la rue de la Pierre aux Loups. Deux subventions viendront en déduction de la facture, la première du Conseil Général d'un montant de 16.500,00 €, la seconde de 10.000,00 € par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



### La cantine scolaire

**P**our parachever la mise aux normes de la cantine scolaire, l'entreprise Domingos ayant fourni le devis le plus intéressant a reçu commande pour la pose d'un carrelage au sol et le remplacement des 2 fenêtres anciennes. Le montant de ces travaux est de 10.585,00 € T.T.C dont il faut déduire une subvention de 4.248,00 € accordée par le Conseil Général.

# LES ACTIVITES DU C.C.A.S

## Exposition de peinture

L'exposition annuelle s'est déroulée du 23 au 30 juin, dans la Mairie.

Cette année la Municipalité a eu l'honneur d'accueillir Madame France ZIESENISS, peintre, Béthemontoise depuis cinq ans maintenant, qui nous a gentiment prêté 16 huiles sur toile et ouvert ses books.

Madame France ZIESENISS a appris seule et débuté la peinture à l'âge de 9 ans, un moyen d'exprimer la souffrance d'une enfance difficile. C'est par la peinture qu'elle a souhaité exprimer, son amour pour la nature.



Autodidacte, romantique, modeste et passionnée, elle a d'abord peint des paysages ou des natures mortes. Puis elle a interrompu la peinture pour se marier et donner naissance à ses enfants.

En 1985, après un passage douloureux dans sa vie familiale, c'est la peinture qui lui a permis de se reconstruire et notamment le tableau « l'oiseau bleu posé sur une table ». Ce tableau a vraiment marqué la reprise de son œuvre picturale figuration fantastique du symbolisme.

Ce retour à la peinture n'a pas été facile et il a fallu du temps pour qu'elle trouve son style.

En quête permanente d'absolue, sa peinture riche en couleurs dompte en outre les feuillages et les verts

Madame France ZIESENISS a exposé dans de nombreuses galeries que ce soit en France, à la galerie Katia Granoff de Paris, mais aussi hors de nos frontières comme en Allemagne à Baden Baden, à Osaka au Japon et à Washington aux Etats Unis. Elle a aussi remporté de nombreux prix.



# LES ACTIVITES DU C.C.A.S

## Sortie champenoise

Cette année, le ccas a invité les séniors à découvrir Reims, capitale de la champagne et plus particulièrement, la cathédrale Notre Dame.



La cathédrale de Reims, c'est :

- Un monument classé par l'Unesco en 1991
- Une réalisation majeure de l'art gothique avec une statuaire remarquable de 2303 statues dont l'Ange au Sourire
- La Cathédrale du sacre des rois de France depuis le Xème siècle.



Une guide passionnée, nous a conté l'histoire de cet édifice, construit il ya 800 ans.

Puis, cette journée s'est poursuivie par le déjeuner, au pied de la cathédrale, le repas débutant par une flûte de ce fameux breuvage : LE CHAMPAGNE.

Cette journée ne pouvait pas s'achever sans une visite de cave. Explication, descente de cave et dégustation ont terminé cette virée.

Saviez-vous que la placomusophilie est la collection des muselets de champagne. En 1989 a vu la première bourse de collection. Actuellement le nombre exact de plaques de champagne est estimé à 30 000.



Deux ouvrages : Le Lambert et le Cap's répertorient et cotent toutes les capsules existantes. Le premier est considéré comme « La Bible » du placomusophilie est de loin le plus répandu.

# VIE SCOLAIRE

## Remise des dictionnaires



La traditionnelle remise des dictionnaires aux élèves de CM2 a eu lieu le jeudi 28 juin 2012.

Monsieur Jean DELIGNIERES Maire de Chauvry et Monsieur Didier DAGONET Maire de Béthemont-la-Forêt et Président du syndicat de regroupement scolaire se sont retrouvés à 9h30 à l'école de Chauvry pour remettre à chaque élève son dictionnaire, Monsieur le Maire a vivement encouragé les enfants à ouvrir et à parcourir souvent cet ouvrage durant leur scolarité au collège.



Enfin, les élus ont souhaité aux enfants de bonnes vacances studieuses et leurs ont donnés rendez-vous au mardi 4 septembre !

## Fête de fin d'année



**F**ête des écoles du RPI Béthemont-la-Forêt Chauvry, le vendredi 29 juin.

Cette journée a commencé par un voyage au pays des sons, spectacle musical et interactif.

Puis les élèves du RPI ont participé à des joutes sportives : relais, jeu du béré, parcours...

La météo étant clémente, nous avons pu profiter du pique-nique.

Ensuite les élèves de Chauvry ont accompagné ceux de Béthemont-la-Forêt jusqu'à leur école.

Le soir, les parents d'élèves et les enseignants se sont retrouvés autour d'un pot convivial.



# L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

## Fleurissement de l'accueil périscolaire



Le 22 mai 2012 les enfants ont participé au fleurissement de l'accueil périscolaire grâce à l'aide apportée par le technicien de la commune de Chauvry pour la préparation des massifs et la fourniture de plantes par la commune de Béthemont-la-Forêt.

Ce fut l'occasion pour les enfants de s'adonner à la pratique du jardinage, la plantation des bégonias, œillets d'inde... et bien entendu à l'arrosage des plantes pour leur assurer une bonne reprise.

Nous sommes persuadés que les enfants ont pu transmettre leur savoir à leur parent et qu'ils ont prolongé cette activité de jardinage chez eux.

## Fête de l'accueil périscolaire



Le jeudi 28 juin dernier les enfants et les animateurs de l'accueil périscolaire Béthemont-la-Forêt & Chauvry avaient convié à partir de 17h00 parents d'élèves et élus pour fêter la fin de cette année scolaire.



Cette soirée était sur le thème des schtroumpfs qui a été tout au long de l'année le fil conducteur des différentes animations proposées aux enfants.

Ce fut l'occasion pour les parents de découvrir les différentes activités réalisées par leur enfants.



Enfin, les parents, les enfants et les élus se sont retrouvés autour d'un buffet réalisé par les animateurs et les enfants, pour remercier et dire au revoir à Aurélie et Thomas qui nous quittent à la fin de cette année



# VIE LOCALE

## Le feu de la Saint Jean

Tout commence à la nuit tombée. Un bûcher de 4 mètres de haut s'est embrasé pour fêter le solstice d'été. Simultanément, le jury du concours de pâtisserie a élu meilleure pâtissière de la soirée : Geneviève DUTHILLEUIL avec sa tarte à la rhubarbe.



Elle nous dévoile sa recette maison :

**Ingrédients :**

- 1 pâte feuilletée,
- rhubarbe
- pour la crème : 50g sucre en poudre, 25g de farine, 2 cuillères à soupe de crème fraîche, 1 œuf

**Préparation :**

- Etaler la pâte dans un moule à tarte avec revêtement antiadhésif.
- Saupoudrer le fond de la pâte avec du sucre en poudre.
- Disposer les tronçons de rhubarbes sur la pâte puis saupoudrer de nouveau de sucre.
- Dans un saladier, battre l'œuf entier avec le sucre, ajouter la farine, puis la crème fraîche en mélangeant bien. Garnir la tarte.
- Préchauffer le four à 180C°, cuisson environ 25mn.

**Bon appétit !**

Enfin pour clôturer cette belle soirée estivale le ciel s'est illuminé avec un magnifique feu d'artifice.



## Fleurissement de notre village

Comme le veut la tradition tous les ans, c'est le samedi 19 Mai 2012 qu'a lieu le fleurissement de notre village.

Les quelques Bethemontoises et Bethemontois se sont regroupés place de la mairie à partir de 9H00 pour entamer une belle matinée d'embellissement de notre village sous un beau soleil.

A noter cette année, une participation de jeunes Bethemontois qui ont alterné plantations et jeux de ballons.

Nous les remercions vivement de leur participation et de leur implication pour le village.

Bien sur, les adultes ont bien travaillé aussi et nous les remercions pour leur bénévolat et leur implication.

Cette matinée se conclut par une collation bien méritée dans une ambiance bon enfant.

Nous avons reçu le vendredi 29 juin 2012 la visite du jury du Conseil Général pour la participation de notre village aux villes et villages fleuris, le jury a porté beaucoup d'intérêt. A-t-il été charmé par notre village fleuri ?

Le résultat du concours sera annoncé au début de l'Automne, rappelons juste que sur les deux années précédentes notre village a obtenu deux prix coup sur coup !

Comme le veut le dicton, jamais deux sans trois, on y croit...



# INFO PRATIQUE

## La petite page verte

### Les bonnes Pratiques En Matière De Jardin

**Q**u'est ce que le traitement ? Le but du traitement n'est pas d'éradiquer les ravageurs ou les maladies, mais de limiter leurs dommages à un niveau acceptable par la plante pour qu'elle continue à prospérer, mais aussi par le jardinier. Des fruits véreux ne mettent pas le pommier en danger, mais ils sont inacceptables pour la consommation.

**Les symptômes** : lorsqu'elles sont agressées, les plantes expriment leur trouble par des réactions souvent spectaculaires. Il est aisé de confondre un désordre physiologique avec une attaque parasitaire, d'où l'importance de l'observation des signes envoyés par la plante et des conditions de culture.

- **Jaunissement** : la disparition de la chlorophylle signale la mort de la feuille. Tant que le phénomène reste limité, et se produit de manière épisodique, inutile de s'inquiéter. En revanche, s'il s'intensifie et concerne des jeunes pousses, il faut considérer qu'il s'agit d'un signal d'alarme lancé par la plante qui se trouve dans des conditions de culture défavorables.
- **Décoloration** : moins net que le jaunissement, ce phénomène peut correspondre à une attaque cryptogamique (mildiou par exemple) ou virale (mosaïque), mais le plus souvent à une difficulté à assimiler certains éléments nutritifs ou un excès d'arrosage.



- **Brunissement** : de larges taches marron sur le bord ou la pointe des feuilles qui ramollissent et se flétrissent rapidement, doivent être associées à un sol trop compact qui asphyxie les racines, un excès d'eau, voire conséquence de brûlures.
- **Chute des feuilles** : lorsqu'il n'y a pas de décoloration ou autre symptômes associés, il s'agit le plus souvent d'une mauvaise exposition
- **Brûlure** : des parties du limbe des feuilles pâlisent et brunissent brutalement, puis sèchent pour devenir cassantes. Une exposition trop ensoleillée, un engrais trop concentré, le contact involontaire avec un herbicide, une eau d'arrosage trop chlorée sont les causes les plus courantes de ce problème.
- **Chute des boutons** : les fleurs se forment, mais ne s'ouvrent pas car le bouton se dessèche ou brunit et tombe prématurément. Il s'agit des conséquences d'une mauvaise exposition et souvent d'un sol trop sec au moment de la floraison.
- **Chute de fleur** : avant que les pétales ne soient fanés, la corolle tombe sans raison apparente. Il s'agit en général d'un manque d'arrosage ou d'écarts de température très importants entre le jour et la nuit.
- **Absence de floraison** : la plante ne développe que des tiges feuillées et ne forme pas de boutons ; c'est dû le plus souvent à une exposition inadéquate et à un excès d'azote dans le sol qui génère une croissance importante au détriment de la floraison.



# FONDATION DU PATRIMOINE



A l'œuvre depuis l'An 2000 dans le Département du Val d'Oise, la Fondation du Patrimoine aide les propriétaires privés à l'occasion de la restauration de leur bien immobilier répondant aux principaux critères suivants :

- Intérêt historique ou architectural et caractère rural.
- Visibilité de la voie publique (route, chemin vicinal, voie navigable etc...)
- Approbation du projet par l'Architecte des Bâtiments de France

Les propriétaires concernés peuvent prétendre au **Label de la Fondation du Patrimoine** et bénéficier des avantages fiscaux induits, à savoir une défiscalisation partielle ou totale du montant des travaux de restauration.

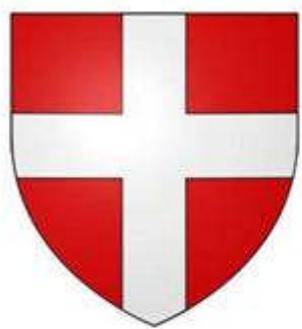
Les propriétaires **non imposables à l'impôt sur le revenu (ou faiblement imposables)**, quant à eux, peuvent obtenir une subvention spéciale (de l'ordre de 10% du montant des travaux) de la Fondation du Patrimoine.

Enfin, pour la restauration des bâtiments à caractère public ou associatif, la Fondation propose au Maître d'ouvrage un autre moyen d'action : la **Souscription publique** dans le but de mobiliser le public concerné autour du projet et de collecter des fonds permettant d'alléger la part restant à sa charge. La Fondation abonde le montant collecté dès que celui-ci atteint 5% du montant des travaux.



Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter le délégué départemental adjoint : *François MARICOURT* Tel. : 06.11.37.80.49.

Samedi 8 et dimanche 9 Septembre 2012



# Béthemont en fête

## Aux couleurs de la savoie

Animations

Retraite aux flambeaux

Feu d'artifice

Buvette

Au profit des écoles de  
Béthemont-la-Forêt et Chauvry



Restauration sur place, libre le samedi soir  
et sur réservation le dimanche midi

Renseignements et réservations  
Mairie de Béthemont-la-Forêt Tél : 01 34 69 27 01